

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

5224

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	5224	Société :			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	Renazité		
Nom & Prénom :			Ewkn ONAR ABDAWI		
Date de naissance :			23/10/53		
Adresse :			Nosudene Nedir B8 Rue Rfachir Lesley		
Tél. :			0661067712 Total des frais engagés : 690,20 Dhs		

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr. Khalid EL YACOUBI Spécialiste O.R.L. 136, Im. Faraj Appt. 7 Lot. Lina Sidi Maârouf - Casablanca Tel: 05 22 97 25 26-Fax: 05 22 97 25 27		
Date de consultation :	25 JUIL. 2023	23-10	Age: 1953
Nom et prénom du malade :	M. EL OFIR OMAR		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	HT 0.21		
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD	<input type="checkbox"/> ALC	Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :	CA8A	Le :	02/08/2023
Signature de l'adhérent(e) :			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 JUIL 2023	CE		300	Dr. Khairid EL YACOUBI Spécialiste O.R.L. 156, Im. Faraj Appl. 7 Lot Lina Sidi Mâârouf Casablanca Tél. 05 22 97 25 26-Fax. 05 22 97 25 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	25/07/23	300,20

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
		35533411		11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CLENIL FORTE*
Béclométopone dipropionate
Flacon de 200 Doses

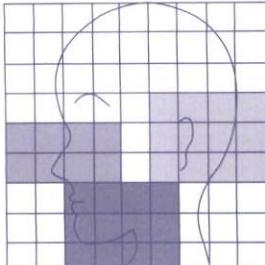
PROMOPHARM S.A.



ACOUBI

Montpellier

CABINET ORL



الدكتور خالد اليعقوبي

نبولي

الأنف - الحلق

جهة و العنق

LOT 222389 2

EXP 07 2026

PPV 80 10

86,50

Casablanca, le 25 JUIL.

80,10

① Xyzall : 1 q R. mū 30j

102,10

② Tabusex, 2 pules le zinc

86,70

③ Clenil F 2 bouffées 200

99,10

④ Rospan 100g 1 cas

22,00

⑤ Rhomex : 1 sachet 2x/j 4/

390,20

إقامة فرج، الشقة 7، سيدى في معرفو، الرقان، 0665 33 67 19 - 0522 97 25 26 - الدار البيضاء
Imm. Faraj (près Maroc Telecom) Appt 7, Sidi Maârouf, N°186. - Tél. : 0522 97 25 26 - 0665 33 67 19 - CASA
Email : elyacoubi.kh@gmail.com

Importé et distribué au Maroc par MEDIPRO Pharma
Borj El yacout, Bd Rahal El Meskini, 20120 - Casablanca

Autorisation ministère de santé n° :
DA 20201406337DMP/MA/v3

plameca Fabriqué par:

PLAMECA
Avda. Prat de la Riba, s/n
08780 Pallejà
Barcelona - Spain
R.S.I. 26.05726/CAT



8 435100 86457

Lot: 220211
A consommer
de préférence avant le: 02/2025
PPC: 99,50 DH

Rhumix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V. : 22,00 DH
6 118000 191032

Dr Khalid E.
Specialist
135 Imm.
Sidi Maârouf
Casablanca
M. 0522 97 25 26

